

Réf : DGS/SAJ/E-2022-45

**ÉLECTIONS DES REPRESENTANTS DES USAGERS A LA COMMISSION DE LA
FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DE L'UNIVERSITÉ D'ORLÉANS**

SCRUTIN DU LUNDI 28 NOVEMBRE AU MERCREDI 30 NOVEMBRE 2022

PROCLAMATION DES RÉSULTATS

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L. 712-3, L. 712-4, L. 712-5, L. 719-6, L. 719-1, et L. 719-2 ;
Vu les articles D. 719-1 et suivants du Code de l'Education relatifs aux conditions d'exercice du droit de suffrage, composition des collèges électoraux et modalités d'assimilation et d'équivalence de niveau pour la représentation des personnels et des étudiants aux conseils ;
Vu l'avis du Comité Technique en date du 23 septembre 2022 ;
Vu l'avis du Comité électoral consultatif en date du 1er septembre 2022 ;
Vu l'avis du Comité électoral consultatif en date du 27 septembre 2022 ;
Vu l'arrêté relatif aux modalités d'organisation du vote électronique au sein de l'Université d'Orléans en date du 28 septembre 2022 ;
Vu l'arrêté DGS/SAJ/E-2022-30 relatif aux élections des représentants des usagers au conseil d'administration et aux commissions du conseil académique de l'Université d'Orléans du 28 septembre 2022 ;
Vu les statuts de l'Université d'Orléans ;
Vu l'avis du comité électoral consultatif réuni en date du 8 novembre 2022 ;
Vu l'arrêté DGS/SAJ/E-2022-43 relatif à la recevabilité des listes candidates aux élections des représentants des usagers au conseil d'administration et aux commissions du conseil académique de l'université d'Orléans ;
Vu le procès-verbal de dépouillement du scrutin ;

LE PRESIDENT

ARRÊTE

Article 1^{er} - Grand secteur de formation - Disciplines juridiques, économiques et de gestion

Les cinq sièges de titulaires sont attribués aux listes de candidats selon les modalités du scrutin de liste à un tour avec représentation proportionnelle et attribution des sièges restants au plus fort reste, sans panachage :

A. Détermination du nombre de sièges à attribuer à chaque liste :

Nombre de sièges Titulaires	5
Nombre de sièges Suppléants	5
Nombre d'électeurs inscrits	4933
Nombre d'émargements	675
Nombre d'enveloppes de vote	675
Taux de participation	13,68%
Nombre de votes blancs	18

Nombre de suffrages valablement exprimés	657
--	-----

Listes	Nombre de suffrages	Candidats	Résultat
ÔCampus et tes associations	310 47,19%	1. JEANNE GRAVIOU	Titulaire
		2. GERARD MCLAUGHLAN	Titulaire
		3. DEBORAH ROBBES	Suppléant
		4. KILIANN PONS DE GUIGUES	Suppléant
		5. CAMILLE TISSERON	-
		6. BRICE VAN-SPEYBROECK	-
		7. MORGANE MARILLIER	-
		8. AXEL POURADIER	-
		9. NATACHA MILLET	-
Rallions nos idées pour notre université !	123 18,72%	1. KIARA WAZNI	Titulaire
		2. GUY LIONEL NGUENTA NGUESSEU	Suppléant
		3. MAINA BEAUVOIR	-
		4. CYRIL ESSOMBA ATANGA	-
		5. EMELINE GRIVEAU	-
		6. FELIX MUNDELE MARTIN'S	-
		7. HELEN ADAMCZYK	-
		8. DERC BERCY JONEL BASSADILA	-
		9. MANON MARECHAL	-
		10. JEAN ALEXANDRE BAPTISTE	-
UNEF et associations étudiantes pour des bonnes conditions d'études et une université émancipatrice et ouverte à tout.e.s	91 13,85%	1. ALLAFOUZA DADI AHMAT	Titulaire
		2. LOUVEMISE SENATUS	Suppléant
		3. ROBIN FORT	-
		4. MARWA LAABAB	-

Listes	Nombre de suffrages	Candidats	Résultat
		5. JEAN KARKACH	-
		6. AMAYNI ARJOUN	-
		7. AMON KOUAKOU	-
		8. INES JAO	-
UNI : On agit, tu réussis !	82 12,48%	1. VALENTIN POLESE	Titulaire
		2. MERVEILLE LE MONDE GANGA	Suppléant
		3. ANTOINE PETAT	-
		4. AGNES GESTA	-
		5. HUGO GUILLONEAU	-
Alternative Cocarde	51 7,76%	1. PAUL PESCHARD	-
		2. MANON FALLOU--JANVRAIS	-
		3. BENOIT BOURGERY	-
		4. AGATHE BEAUDIN	-
		5. THIBAUT LE BORGNE	-
		6. OCEANE WILLEMS	-
		7. AMBROISE TROUVILLE	-

B. Attribution des sièges et proclamation des élus :

Liste « ÔCampus et tes associations » présentée par ÔCampus :

- GRAVIOU JEANNE (Titulaire)
- MCLAUGHLAN GERARD (Titulaire)
- ROBBES DEBORAH (Suppléante de Madame GRAVIOU JEANNE)
- PONS DE GUIGUES KILIANN (Suppléant de Monsieur MCLAUGHLAN GERARD)

Liste « Rallions nos idées pour notre université ! » présentée par le ralliement des étudiants indépendants de l'Université d'Orléans :

- WAZNI KIARA (Titulaire)
- NGUENTA NGUESSEU GUY LIONEL (Suppléant de Madame WAZNI KIARA)

Liste « UNEF et associations étudiantes pour des bonnes conditions d'études et une université émancipatrice et ouverte à tout.e.s » présentée par UNEF le syndicat étudiant, soutenue par UNEF, ADEEF, ADEM, CECED, Ecolo Campus, FERUF, Fédé Santé, AJGF, Génération Solidaire, FESSEF, FECR :

- AHMAT ALLAFOUZA DADI (Titulaire)
- SENATUS LOUDEMISE (Suppléante de Monsieur AHMAT ALLAFOUZA DADI)

Liste « UNI : On agit, tu réussis ! », présentée par UNI Orléans, soutenue par UNI, AFED, Action IUT, Campus vert, Université-emploi, Promotion IAE, Collectif stop les blocages !, BU by night, SGEG :

- POLESE VALENTIN (Titulaire)
- LE MONDE GANGA MERVEILLE (Suppléante de Monsieur POLESE VALENTIN)

Article 2 : Grand secteur de formation - Lettres, Sciences Humaines et Sociales

Les quatre sièges de titulaires sont attribués aux listes de candidats selon les modalités du scrutin de liste à un tour avec représentation proportionnelle et attribution des sièges restants au plus fort reste, sans panachage :

A. Détermination du nombre de sièges à attribuer à chaque liste :

Nombre de sièges Titulaires	4
Nombre de sièges Suppléants	4
Nombre d'électeurs inscrits	4413
Nombre d'émargements	561
Nombre d'enveloppes de vote	561
Taux de participation	12,71%
Nombre de votes blancs	27
Nombre de suffrages valablement exprimés	534

Listes	Nombre de suffrages	Candidats	Résultat
UNEF et associations étudiantes pour des bonnes conditions d'études et une université émancipatrice et ouverte à tout.e.s	242 45,32%	1. GLOIRE BATALA	Titulaire
		2. ELYN BONNEFOY	Titulaire
		3. NOAM FUCHS	Suppléant
		4. RHODENE KARCZEWSKI	Suppléant
		5. BASTIEN FAUCONNIER	-

Listes	Nombre de suffrages	Candidats	Résultat
		6. SARRA MANKOUR	-
		7. THOMAS SANCHEZ	-
		8. SABRINA TUKUMULI	-
ÔCampus et tes associations	213 39,89%	1. THEOPHILE SORNIQUE	Titulaire
		2. LEA CLAUDON	Titulaire
		3. MAXIME FLAHAUT	Suppléant
		4. ALIENOR COMBY	Suppléant
		5. LUCIEN DELOGE	-
		6. LOUISE LLORENS	-
Rallions nos idées pour notre université !	61 11,42%	1. DIAMYL BA	-
		2. PENDA LEA MARIA GNING	-
		3. BIRAME DIENG	-
		4. MARY GAYE	-
		5. MATISSE GRANIER	-
		6. GNAGNA THIOYE	-
		7. MANSOUR SOW	-
		8. KATIA KAHHEL	-
Alternative Cocarde	18 3,37%	1. JANY MAROT	-
		2. SOLINE ARCHIER	-
		3. RYLEY MARTINEAU	-
		4. EMILIE VERIN	-
		5. AXEL BONNEFOI	-
		6. PHILOMENE SIMONS	-
		7. RAPHAEL METAYE	-

B. Attribution des sièges et proclamation des élus :

Liste « UNEF et associations étudiantes pour des bonnes conditions d'études et une université émancipatrice et ouverte à tout.e.s » présentée par UNEF le syndicat étudiant, soutenue par UNEF, ADEEF, ADEM, CECED, Ecolo Campus, FERUF, Fédé Santé, AJGF, Génération Solidaire, FESSEF, FECR :

- BATALA GLOIRE (Titulaire)
- BONNEFOY ELYN (Titulaire)
- FUCHS NOAM (Suppléant de Monsieur BATALA GLOIRE)
- KARCZEWSKI RHODENE (Suppléante de Madame BONNEFOY ELYN)

Liste « ÔCampus et tes associations » présentée par ÔCampus :

- SORNIQUE THEOPHILE (Titulaire)
- CLAUDON LEA (Titulaire)
- FLAHAUT MAXIME (Suppléant de Monsieur SORNIQUE THEOPHILE)
- COMBY ALIENOR (Suppléante de Madame CLAUDON LEA)

Article 3 : Grand secteur de formation - Sciences et Technologies

Les sept sièges de titulaires sont attribués aux listes de candidats selon les modalités du scrutin de liste à un tour avec représentation proportionnelle et attribution des sièges restants au plus fort reste, sans panachage :

A. Détermination du nombre de sièges à attribuer à chaque liste :

Nombre de sièges Titulaires	7
Nombre de sièges Suppléants	7
Nombre d'électeurs inscrits	8594
Nombre d'émargements	1332
Nombre d'enveloppes de vote	1332
Taux de participation	15,49%
Nombre de votes blancs	72
Nombre de suffrages valablement exprimés	1260

Listes	Nombre de suffrages	Candidats	Résultat
ÔCampus et tes associations	900 71,43%	1. HELENA GAUTHIER CASTRO	Titulaire
		2. RAPHAEL PELTIER	Titulaire
		3. LINA ABDESSELAM	Titulaire
		4. LUDOVIC BAEZA-GLOMON	Titulaire

Listes	Nombre de suffrages	Candidats	Résultat
		5. STELLY VA NYIA LU	Titulaire
		6. LUCAS DANG	Suppléant
		7. CAROLINE VEGAS	Suppléant
		8. YOANN LEBLAY	Suppléant
		9. THEA DRICI	Suppléant
UNEF et associations étudiantes pour des bonnes conditions d'études et une université émancipatrice et ouverte à tout.e.s	248 19,68%	1. ELODIE BEDU	Titulaire
		2. THOMAS BLANCHARD	Suppléant
		3. FANNA MOHAMADOU DJALLAMI IDI	-
		4. JANEL ELISEE	-
		5. NOELIE PICHON	-
		6. BARTHELEMY TOUYERAS	-
		7. HIBA ABDELWAHED	-
		8. CLAUDE FRASILE	-
		9. OLIVIA PROUST	-
		10. HISSEIN OUSMANE	-
UNI : On agit, tu réussis !	112 8,89%	1. THEO GEORGET	Titulaire
		2. MARION CUIILLERDIER	Suppléant
		3. PIERRE-ANTOINE PUENTE	-
		4. LUCIE BONJOUR	-
		5. ESTEBAN RAMOS	-
		6. SANIA EL HADDOUCHI	-
		7. THEO CRETEL	-

B. Attribution des sièges et proclamation des élus :

Liste « ÔCampus et tes associations » présentée par ÔCampus :

- GAUTHIER CASTRO HELENA (Titulaire)
- PELTIER RAPHAEL (Titulaire)
- ABDESSELAM LINA (Titulaire)
- BAEZA-GLOMON LUDOVIC (Titulaire)
- VA NYIA LU STELLY (Titulaire)
- DANG LUCAS (Suppléant de Madame GAUTHIER CASTRO HELENA)
- VEGAS CAROLINE (Suppléante de Monsieur PELTIER RAPHAEL)
- LEBLAY YOANN (Suppléant de Madame ABDESSELAM LINA)
- DRICI THEA (Suppléante de Monsieur BAEZA-GLOMON LUDOVIC)

Liste « UNEF et associations étudiantes pour des bonnes conditions d'études et une université émancipatrice et ouverte à tout.e.s » présentée par UNEF le syndicat étudiant, soutenue par UNEF, ADEEF, ADEM, CECED, Ecolo Campus, FERUF, Fédé Santé, AJGF, Génération Solidaire, FESSEF, FECR :

- BEDU ELODIE (Titulaire)
- BLANCHARD THOMAS (Suppléant de Madame BEDU ELODIE)

Liste « UNI : On agit, tu réussis ! », présentée par UNI Orléans, soutenue par UNI, AFED, Action IUT, Campus vert, Université-emploi, Promotion IAE, Collectif stop les blocages !, BU by night, SGEG :

- GEORGET THEO (Titulaire)
- CUILLERDIER MARION (Suppléante de Monsieur GEORGET THEO)

Article 4 : En application de l'alinéa 1 de l'article L.719-1 du Code de l'Éducation : « A l'exception du président, nul ne peut siéger dans plus d'un conseil de l'université. » Dans l'hypothèse où un candidat est élu à plus d'un conseil central de l'université, le candidat sera prochainement invité à choisir dans quel conseil il souhaite siéger et à démissionner de son/ses autre(s) mandat(s). Il est précisé que la règle s'applique également aux suppléants et aux suivants de liste.

Article 5 : Toutes contestations concernant la présente décision doivent être présentées à la commission de contrôle des opérations électorales, au plus tard le cinquième jour suivant la proclamation des résultats.

Elles doivent être adressées ou déposées par écrit au secrétariat de la commission de contrôle des opérations électorales – Château de la Source – BP 6749 – 45067 ORLEANS CEDEX 2 – qui en délivrera récépissé.

Tout électeur, le président de l'université ou le recteur de l'académie d'Orléans-Tours peuvent invoquer l'irrégularité ou la nullité des opérations électorales devant le tribunal administratif d'Orléans.

Le recours n'est recevable que s'il a été précédé d'un recours préalable devant la commission de contrôle.

Le tribunal administratif doit être saisi au plus tard le sixième jour suivant la décision de la commission de contrôle. Il statue dans un délai maximum de 2 mois.

Article 6 : La Directrice Générale des Services et les directeurs des composantes sont chargés de l'exécution du présent arrêté. Ils sont également tenus de prendre toutes les mesures nécessaires pour diffuser l'information la plus large envers les électeurs. Ils procéderont à l'affichage dans leurs locaux respectifs du présent arrêté.

Orléans, le 1^{er} décembre 2022

Le Président de l'Université d'Orléans

A blue ink signature, appearing to be 'Eric Blond', written in a cursive style.

Éric BLOND

Décision classée au registre des actes administratifs de l'Université d'Orléans, consultable au Service des affaires juridiques.
--

Décision publiée sur le site internet de l'Université d'Orléans le : 1^{er} Décembre 2022 Transmis au Recteur le : 1^{er} Décembre 2022
--